
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 27 août 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-301

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point ajouté :

- Direction générale — Abolition du poste de secrétaire de direction

Points retirés :

- Dépôt et rapport du maire relatif à des dépenses décrétées à la suite de l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie Roy
- Conseillers — Virement budgétaire concernant le budget discrétionnaire du conseil
- Ressources humaines — Embauche d'un préposé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière adjointe dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 21 juin au 15 août 2019, pour un montant de 1 467 103,10 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} juin au 31 juillet 2019, pour un montant de 2 169 026,68 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} juin au 31 juillet 2019, pour un montant de 741 415,36 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 21 juin au 15 août 2019, pour un montant de 1 951 466,28 \$.

2019-302

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 24 JUILLET ET DU 1ER AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 24 juillet et 1^{er} août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 JUILLET 2019 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 juillet 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 28 AOÛT 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 28 août 2019.

2019-303

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 28 AOÛT 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2019-483 Adjudication de contrats pour le transport des cendres de grilles et des boues municipales déshydratées — Lots A et B (Appel d'offres public 61049)

DE2019-135 Avenant à l'entente intervenue le 18 octobre 2016 entre la Ville de Québec et le *Fonds InnovExport s.e.c.*, relatif aux modalités de versement de l'aide financière, dans le cadre du projet *Création d'un fonds d'investissement pour supporter l'amorçage et le démarrage des nouvelles entreprises innovantes visant les*

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019 (SUITE)

marchés d'exportation, dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec

- DE2019-192** Entente entre la Ville de Québec et *Qohash inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement Qostodian*
- DE2019-200** Désignation des membres représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* et du comité de suivi du Grand Marché de Québec
- RH2019-661** Prise d'acte de la démission de monsieur André Roy (ID. 118402), directeur de l'*Office du tourisme de Québec*
- RH2019-666** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec 2019-2023*
- AP2019-426** Entente-cadre entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative aux déplacements des infrastructures d'*Hydro-Québec* pour le projet *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53321)
- AP2019-498** Approbation du répertoire de services techniques pour divers projets du Service des technologies de l'information 2019-2022 (Appel d'offres public 60960)
- AP2019-504** Adjudication d'un contrat d'accompagnement pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques, les outils de collaboration et bureautique (firmes qualifiées par les appels d'offres du *Centre des Services Partages du Québec* numéros 999108383 et 999108857) (Appel d'offres 61141)
- AP2019-516** Entente entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative au contrat pour la fourniture du chlorure de sodium (sel de déglacage), hiver 2019-2020 (Appel d'offres public 61243)
- AP2019-517** Adjudication d'un contrat pour le soutien à la mise en place de bonnes pratiques d'économie circulaire à la Ville de Québec — 2019 à 2022 (Dossier 61316)
- AP2019-523** Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *E-One* (Dossier 61230)
- AP2019-525** Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Rosebauer* (Dossier 61231)
- AP2019-526** Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Piece* (Dossier 61232)
- AP2019-536** Avis de modification numéro 1 au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (ressources humaines et paie)*, du 1er janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 42418)
- AP2019-541** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'habits de combat contre l'incendie (*bunker suits*) (Appel d'offres public 60827)
- DE2019-145** Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise des rues Saint-Crépin, Saint-Vallier Est et du boulevard Charest Est, connues et désignées comme étant une partie des lots 1 479 174, 1 623 212 et 1 479 171 du cadastre du Québec, et échange avec soulte en faveur de la Ville contre une partie du lot 1 477 708 du même cadastre — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- PA2019-119** Approbation du second projet de *Règlement N° 331-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 1 312 980 à la zone C-C1*, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019 (SUITE)

conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne
Communauté urbaine de Québec

- PA2019-120** Approbation du second projet de *Règlement N° 332-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 2 501 607 à la zone R-A/B71*, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- RH2019-677** Nomination de monsieur Réjean Tardif (ID. 081382) à titre de directeur par intérim de l'*Office du tourisme de Québec*
- RH2019-578** Approbation de la structure administrative et des mouvements de main d'œuvre au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun
- PA2019-020** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1257
- TM2019-189** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard du Loiret et l'avenue Monseigneur-Gosselin
- RS2019-005** Création de la fiche PTI 1965001-A — Appropriation d'un montant à même le fonds général de l'agglomération
- PA2019-084** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement à la rue Dorchester et au boulevard Charest Est*, R.A.V.Q. 1278
- PV2019-007** *Règlement de l'agglomération sur des services professionnels et techniques et le personnel requis aux fins de déterminer les travaux nécessaires pour l'implantation de conduites pour revaloriser la vapeur produite par l'incinérateur de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1281

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-304

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — PRÉSENCE-FAMILLE ST-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à Présence-famille St-Augustin;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-305

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — FONDATION DU CENTRE CASA

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 250 \$ au Centre Casa;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-306

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — LE GRAND CIRCUIT FAMILIAL — 8^E ÉDITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à Le Grand Circuit Familial pour la tenue de sa 8^e édition le 14 septembre 2019;

DE lui prêter pour la journée du 14 septembre 2019 le camion cube de la Ville;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

DE reconnaître Le Grand Circuit Familial comme organisme à but non lucratif afin de lui faire bénéficier du programme préférentiel des assurances offertes par l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-307

DIRECTION GÉNÉRALE — ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'abolir le poste de Secrétaire de direction au Service de la direction générale.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-308

TRÉSORERIE — RADIATION DES SOLDES DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITS

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation des comptes de taxes foncières prescrites, apparaissant à la liste du 7 août 2019 jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 382,76 \$ plus les intérêts et pénalité applicables en date de la radiation par la Trésorière adjointe

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés sur le poste budgétaire 02-131-10-921.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-309

TRÉSORERIE — AUTORISATION DE PAIEMENTS — HONORAIRES PROFESSIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
 APPUYÉE PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de factures de services professionnelles jointes au sommaire décisionnel de la manière suivante :

- Appel d'offres n° APO-2017-030 — Factures numéros FAC1868199 et FAC1883951 de Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L., d'un montant total de 38 000 \$, plus taxes applicables, datées du 21 mai et du 19 juin 2019, pour lesquelles les sommes proviennent du poste budgétaire 02-131-10-413;
- Offre de service no M -18-044 relatif à la « Stratégie taxes de secteur » — Honoraires de Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. numéro de facture FAC1850397 au montant de 6 000 \$, plus taxes applicables, datée du 26 avril 2019, pour laquelle les sommes proviennent du poste budgétaire 02-131-10-419;
- Offre de service no M -18-187 relatif au « Support à la trésorerie — Prêt de service » — Honoraires de Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. numéro de facture FAC1758641 au montant de 4 725 \$, plus taxes applicables, datée du 27 octobre 2018 et facture numéro FAC1770948 au montant de 4 522,50 \$, plus taxes applicables, datée du 24 novembre 2018, pour lesquelles les sommes proviennent du poste budgétaire 02-135-20-419;
- Offre de service n° M -18-276 relatif au service « Accompagnement dans l'implantation d'un système informatique pour la gestion de l'entretien préventif de l'équipement mobilier et immobilier » — Honoraires de Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. numéro de facture FAC1815566 au montant de 1 760 \$, plus taxes applicables, datée du 26 mars 2019, pour laquelle les sommes proviennent du poste budgétaire 02-131-10-419;

D'autoriser la trésorière adjointe à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-310

TRÉSORERIE — RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 223 300 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite emprunter par billets pour un montant total de 223 300 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2019 réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
REGVSAD-2008-111	1 000 \$
REGVSAD-2008-097	3 700 \$
REGVSAD-2008-097	11 300 \$
REGVSAD-2008-111	2 500 \$
REGVSAD-2008-097	8 950 \$
REGVSAD-2008-097	3 050 \$
REGVSAD-2009-143	144 600 \$
REGVSAD-2009-143	48 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019 (SUITE)

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	43 000 \$	
2021	43 000 \$	
2022	45 000 \$	
2023	46 000 \$	
2024	46 300 \$	(à payer en 2024)
2024	0 \$	(à renouveler)

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-311

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-312

GREFFE — VENTE DU LOT 6 323 975 — GESTION GT S.E.N.C. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2019-250 du 2 juillet 2019, la Ville a accepté l'offre d'achat de Turbo Expert Québec inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 272 256, maintenant désigné sous le numéro 6 323 975;

CONSIDÉRANT QUE Turbo Expert Québec inc. désire qu'une compagnie de gestion, soit Gestion GT s.e.n.c. fasse l'acquisition à sa place. L'acompte donné par Turbo Expert Québec inc. pour l'acquisition du terrain serait affecté à la vente à Gestion GT s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT QUE Gestion GT s.e.n.c. désire acquérir un terrain d'un frontage de 30 pieds plus large que celui faisant l'objet de l'offre d'achat de Turbo Expert Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'annuler la promesse d'achat intervenue entre Turbo Expert Québec inc. et la Ville relativement à la vente du lot 6 323 975 et d'abroger la résolution 2019-250 du 2 juillet 2019 acceptant l'offre d'achat de Turbo Expert inc.;

DE vendre selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat jointe au sommaire décisionnel, à Gestion GT s.e.n.c., le lot 6 323 975 et une partie du lot 6 272 255 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf. Cette partie est bornée au nord-est par les limites municipales, au sud-est par le lot 6 232 975, au sud-ouest par le lot 5 456 476 (rue de Singapour) et au sud-ouest par le résidu du lot 6 272 255, mesurant 9,14 m de largeur et 90 m de profondeur. Le tout tel que monté au plan annexé à la promesse d'achat. L'immeuble vendu sera connu

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019 (SUITE)

et désigné sous un nouveau numéro de lot lors de la signature de l'acte de vente. Il sera d'une superficie approximative de 48 857,3 p² (4 539 m²);

Le prix de vente est de 5,00 \$/p², soit pour un montant estimé à 244 286,50 \$. La superficie sera définitivement établie lors de l'immatriculation (dépôt au cadastre) dudit immeuble et le montant de la vente fixé en conséquence;

D'accepter que l'acompte de 10 000 \$ versé par Turbo Expert Québec inc. pour l'acquisition du lot 6 323 975 soit affecté au paiement du prix de vente;

La superficie sera définitivement établie lors de l'immatriculation (dépôt au cadastre) dudit immeuble et le montant de la vente fixé en conséquence;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière adjointe attestant le prix de revient de l'immeuble à 0,44 \$/p² (4,79 \$/m²);

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-313

GREFFE — VENTE DU LOT 6 268 617 — EGL CONSTRUCTION INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de EGL construction inc. pour l'acquisition du lot 6 268 617 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 26 août 2019, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre ce lot d'une superficie de 9 295,1 m² (100 051,6 p²) à EGL construction inc. au prix de 5,00 \$/p² soit pour un montant de cinq cent mille deux cent cinquante-huit dollars (500 258 \$) selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat jointe au sommaire décisionnel;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière adjointe attestant le prix de revient de l'immeuble à 0,44 \$/p² (4,79 \$/m²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-314

GREFFE — PROLONGATION DE DÉLAI — HYDROMEC INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-249 du 2 juillet 2019 par laquelle la Ville accepte l'offre d'achat d'Hydromec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat prévoit que le contrat doit être signé au plus tard le 16 août 2019 et que le promettant-acquéreur demande un délai supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE prolonger le délai pour la signature de l'acte de vente prévu à la promesse d'achat d'Hydromec inc. du 27 juin 2019 jusqu'au 1^{er} octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-315

GREFFE — PROLONGATION DE DÉLAI — 9368-2482 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-181 du 21 mai 2019 par laquelle la Ville accepte l'offre d'achat de 9368-2182 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour signer le contrat est échu, mais que 9368-2182 Québec inc. désire toujours acquérir le terrain sous réserve des résultats des tests de sol;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE prolonger le délai pour la signature de l'acte de vente prévu à la promesse d'achat de 9368-2182 Québec inc. du 16 mai 2019 jusqu'au 1^{er} octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-316

GREFFE — MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-287 RELATIVE À L'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-287 du 24 juillet 2019 relative au versement d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures en remplaçant le poste comptable « 02-712-20-970 » par le poste comptable « 02-722-20-970 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-317

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Natacha Demers au poste de contremaître au Service des travaux publics à compter du 3 septembre 2019; le tout selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2019-318

RESSOURCES HUMAINES — EMPAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE AU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, VOLET COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Stéphanie Simard au poste d'adjointe administrative temporaire, temps plein, au Service de la direction générale, volet communications, à compter du 19 août 2019 pour la durée du congé de maladie de la titulaire permanente selon les conditions de travail prévues à la Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-319

RESSOURCES HUMAINES — EMPAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'embaucher de M. Louis Labrecque au poste temporaire un an de brigadier, au coin des rues du Sourcin et des Halliers, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à compter du 27 août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-320

RESSOURCES HUMAINES — ABOLITION DU POSTE DE CONSEILLER AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'abolir le poste de *Conseiller en ressources humaines* au Service des ressources humaines, et de licencier l'employé identifié par le matricule n° 996 effectif en date du 9 août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-321

RESSOURCES HUMAINES — FIN D'EMPLOI

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE congédier l'employé identifié par le matricule 18 en date du 21 août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-322

RESSOURCES HUMAINES — RENOUELEMENT DE CONTRAT — MUTUELLE À PERFORMANCE NOVO ET GROUPE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat de service relatif à la Mutuelle à performance pour un an;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement de ce contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-160-10-416;

D'autoriser la trésorière adjointe ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-323

URBANISME — PAIEMENT FINAL ET FIN DU MANDAT RELATIF À L'APPEL D'OFFRES N° APO-2017-017 — VISION DES DÉPLACEMENTS ACTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE mettre fin au mandat relatif à l'appel d'offres n° APO-2017-017 — Vision des déplacements actifs adjugé à la firme CIMA par la résolution 2017-421 du 3 octobre 2017;

QUE les fonds nécessaires au paiement final soient puisés sur le poste budgétaire 02-610-10-411;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville une quittance totale, générale, finale, mutuelle et réciproque de toute obligation que l'une pourrait avoir envers l'autre relativement au mandat donné dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2017-017.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-324

URBANISME — ÉVÉNEMENT IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE — COLLECTE DE FONDS DE LA CROIX-ROUGE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Croix-Rouge à utiliser l'intersection Hêtrière et Montée du Coteau pour y tenir une collecte de fonds au profit des victimes d'inondation, le 24 septembre 2019, dans le jour, selon les conditions suivantes :

- S'engager à verser les fonds au profit des victimes d'inondation de l'année 2019;
- Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars;
- Respecter le plan de signalisation et les consignes de sécurité du Service de police de la Ville de Québec;
- Les sollicitateurs doivent être âgés de 16 ans et plus et doivent porter un dossard réfléchissant;
- Respecter les autres obligations indiquées dans le formulaire de demande d'autorisation;
- Remettre le lieu dans le même état.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-325

URBANISME — PIIA — 204, ROUTE 138 — RÉPARATIONS CARL LAMBERT INC.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment proposé de style contemporain présente de la maçonnerie sur la façade avant ainsi qu'un grand mur rideau débordant sur le coin droit;

CONSIDÉRANT QU'une bande verte située en cour arrière est un endroit propice pour ajouter des arbres en plus de ceux prévus en cour avant et latérale gauche, le tout afin de bien respecter l'objectif du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 204, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 6 326 602, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal commercial et l'aménagement du terrain vacant avec les conditions et obligations suivantes :

- en plus des arbres prévus à planter et conserver en tout temps, ajouter quatre arbres de 75 mm DHP minimum dans la bande gazonnée de 3,0 m de largeur et longeant une partie de la ligne arrière adjacente au lot 2 815 167;
- conformément au zonage, aucune machinerie lourde ne peut être présente ou offerte en vente ou location;
- un élément mécanique de CVC situé sur le toit du bâtiment doit :
 - être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie
 - être permanent;
 - le revêtement extérieur est de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2118, daté du 15 juillet 2019;
- Plan d'implantation et d'aménagement paysager par James R. Leeming, architecte, n° de projet Q19-4753, daté du 15 juillet 2019;
- Plan d'architecture par James R. Leeming, architecte, n° de projet Q19-4753, daté du 11 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-326

URBANISME — PIIA — 100, RUE D'ANVERS — MANULIFT E.M.I. LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 100, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 5 047 844, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une génératrice extérieure sur une dalle de béton adjacente au mur arrière dans sa partie centrale avec les conditions et obligations suivantes :

- que la génératrice soit entretenue et réparée au besoin afin de générer en tout temps des niveaux sonores égaux ou inférieurs à ceux fournis par le fabricant et être positionnée à l'emplacement validé dans le modèle acoustique du rapport de Soft dB mentionné ci-après;
- que les arbres existants et à planter soient conservés en tout temps et remplacés au besoin;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Rapport « Mesures acoustiques d'une génératrice d'urgence », par Michel Pearson, ingénieur, Rapport 18-11-13 — SD-Manulift, daté du 13 novembre 2018;
- Courriel et plan de plantation PDF par André Isabel, Manulift, daté du 12 août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-327

URBANISME — PIIA — 215, RUE DE BORDEAUX — TRUDEL ALLIANCE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-027 du 19 janvier 2016 relative au *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* et la résolution 2016-196 du 19 avril 2016 relative à la demande de dérogation mineure dont les autorisations portaient sur l'aménagement du terrain et que ces aménagements autorisés n'ont pas été réalisés par le propriétaire précédent;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes répond aux exigences du *Règlement de zonage n° 480-85* et aux autorisations précédentes. La dérogation mineure de 2016 ayant accordée une bande aménagée de 6,7 m au lieu de 8,0 m sur la rue d'Amsterdam ainsi qu'un réservoir de gaz situé en cour avant secondaire et pourvu d'une haie comme écran visuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 215, rue de Bordeaux, connu et désigné comme étant le lot 3 055 200, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise aux normes de l'aménagement dérogatoire du terrain;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de génie civil et gestion des eaux par Sarah Bacon, ing., n° de projet 158100311, daté du 28 juin 2019;
- Détails des plantations d'arbres et arbustes par Yann Valcourt, Directeur administratif des opérations pour Trudel Alliance, daté du 12 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-328

URBANISME — PIIA — 420, RUE DU CHARRON — GESTION MANOIR DU VERGER INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE refuser le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 420, rue du Charron, connu et désigné comme étant le lot 4 268 419, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin d'approuver une modification au *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* acceptée par la résolution 2017-310 du 4 juillet 2017 en lien avec une terrasse sur la toiture qui n'a pas été construite selon les plans, et ce pour les motifs suivants :

- Perte d'intimité sérieuse pour la résidence du 316, rue Pierre-Couture;
- Importance de respecter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* accepté à l'origine afin d'éviter la dégradation de la qualité de vie des résidents du 316, rue Pierre-Couture;
- Aucune mesure permanente et efficace n'est proposée par le requérant pour éviter la vue directe sur la cour arrière du 316, rue Pierre-Couture.

- La terrasse n'a pas été construite comme dans les plans approuvés et la demande de modification du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* a été déposée après la réalisation des travaux

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-329

URBANISME — PIIA — 170, RUE DE ROTTERDAM — CIMOTA INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 170, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 779, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à mettre à jour l'affichage sur l'immeuble (mural et poteau) avec la condition et l'obligation que les arbres existants et à planter soient conservés en tout temps et remplacés au besoin;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de l'enseigne murale et sur poteau par Enseigne Cloutier, documents datés du 9 et 30 mai 2019;
- Plan de plantation par Jimmy Langlois, Cimota, document PDF daté du 13 août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-330

URBANISME — PIIA — 109, RUE DES GRANDS-LACS — E.B.M. LASER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 109, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 4 288 530, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise aux normes de l'aménagement dérogatoire du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- que le propriétaire exécute l'une des deux options d'aménagements proposées en annexe du sommaire décisionnel, soit l'option « A » ou « B », en fonction du résultat de ses négociations avec le propriétaire du 115, rue des Grands-Lacs visant l'obtention d'un droit de passage afin d'accéder aux espaces de stationnements le long de la ligne latérale;
- que la clôture en mailles de chaîne de 3,0 m de hauteur servant d'écran visuel à l'aire d'entreposage donnant sur la rue soit munie de lattes;
- que le nombre d'arbres à planter et conserver en cour avant et avant secondaire soit d'un minimum d'un arbre de 100 mm DHP au 10 m linéaire de bande verte;

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan projet d'implantation par Pierre-Luc Dubé, arpenteur-géomètre, minute 252, révision 7, daté du 27 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-331

URBANISME — PIIA — 240, RUE DE SYDNEY — JUL SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne murale sur la façade de la rue de Vancouver représente le nom et le logo de la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne est d'une proportion adéquate, sobre et que son éclairage est interne;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sur poteau est insérée dans une case libre de la structure existante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 240, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 5 906 716, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne murale et sur poteau pour le nouvel occupant JUL Solutions approuvé selon le plan de l'enseigne murale et sur poteau par Posimage, n° de projet MM-2019-258-01C, daté du 20 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-332

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-594 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2008-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-594 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2008-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-333

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-596 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE ZONE À PROTÉGER CORRESPONDANT AU SITE PATRIMONIAL « DOMAINE DES PAUVRES »

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres ».*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-334

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-597 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-596

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa*

concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596.

Ce projet de règlement prévoit que tout travail ou acte situé sur le Domaine des Pauvres ayant pour effet d'altérer, de restaurer, de réparer, de modifier de quelque façon que ce soit l'apparence extérieure, des structures suivantes : le calvaire, les vestiges de la chapelle situés sous la grange et la maison portant le numéro civique 226, rang des Mines est prohibé à l'exception de ceux ayant respecté les conditions prévues au projet de règlement.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-335

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-598 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-596

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596.*

Ce projet de règlement prévoit que nul ne peut, sans l'autorisation du conseil municipal, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler tout ou une partie d'un immeuble situé dans le site patrimonial du Domaine des Pauvres, sous réserve des conditions établies par un règlement à être adopté pour la citation patrimoniale de ce site.

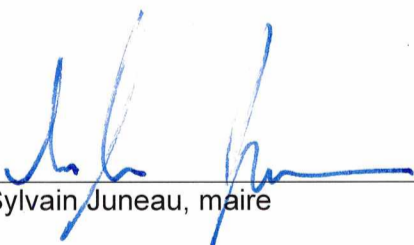
Le maire présente et dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 09.


Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier